



## Travaux de voirie 2023 : demande de subvention au Conseil Départemental

DEL14\_2023\_09\_18

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 28

Le dix-huit septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : GARIDO Véronique, GUÉGAN Christian, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOQUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Étaient absents excusés** : LE ROUX Anne, MARETTE Nadège, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, EVANO Thomas, ANN Véronique.

**Pouvoirs** : LE ROUX Anne donne pouvoir à GARIDO Véronique  
De COUESBOUC Régis donne pouvoir à LE DRÉAN Jérôme  
De KERIZOUET Isabelle donne pouvoir à EVANNO Sophie  
FEBRAS José donne pouvoir à LE GAL Patrick  
PROD'HOMME Anne Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn  
Du PREMORVAN Erika donne pouvoir à GUÉGAN Christian  
EVANO Thomas donne pouvoir à EVANNO Eric  
ANN Véronique donne pouvoir à PENNANEAC'H Mélanie

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Madame Véronique GARIDO

L'adjointe au maire informe l'assemblée :

Le programme départemental d'entretien de la voirie hors agglomération s'adresse aux communes de moins de 10 000 habitants pour leurs travaux de revêtements routiers et de curage de fossés.

Les modalités d'intervention financière du Département sont les suivantes :

- Dépense subventionnable plafonnée à 25 000 € HT par km de voie impactée par les travaux,

- Taux de de 20%, 30% ou 40% du montant HT des travaux subventionnables, selon un ratio tenant compte de la densité de la population et du potentiel financier.

Le taux de la subvention accordé à la commune de Languidic s'élevait en 2022 à 30 %.

Le montant des travaux sur la voirie rurale communale au titre du programme 2023 est estimé à 170 000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental du Morbihan au titre du programme d'entretien de la voirie hors agglomération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document se rapportant à cette opération.

ADOPTÉ: à 28 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 20 SEP. 2023



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Duval', is written over a horizontal line.

Laurent DUVAL